



DEMANDE DE BADGE ET PORTE-BADGE 2020

La demande de porte-badge est facultative. Le badge ne peut être délivré qu'aux journalistes dont la carte professionnelle est renouvelée et qui ont un porte-badge de presse.

Il est préférable pour les journalistes rémunérés mensuellement de faire le nécessaire par l'intermédiaire de leur employeur.

N° carte professionnelle _____

Nom et prénom _____

Adresse _____

Téléphone _____ e-mail _____

Pigiste

Salarié au mois

Employeur actuel : _____

Je suis détenteur d'un porte-badge et je demande le renouvellement du badge 2020.

Prix : 6,10 €

Je n'ai jamais demandé de porte-badge (en cuir) et j'en désire un pour l'année 2020.

Prix : 44,20 € (porte badge (cuir) + badge inclus)

Règlement par virement bancaire à la CCIJP

en précisant **OBLIGATOIREMENT** votre numéro de carte :

IBAN FR18 2004 1000 0104 2137 6Y02 043 – BIC PSSTFRPPPAR

Règlement par chèque libellé à l'ordre de la CCIJP

Date et signature

Vous communiquez ici à la Commission des données personnelles nécessaires au traitement de votre commande. Vous pouvez exercer à cette occasion votre droit à la rectification de celles qui sont erronées, incomplètes ou à mettre à jour. Lorsqu'elles sont collectées et traitées par la CCIJP sur la base de votre consentement (ex. : à des fins de communication institutionnelle), vous pouvez revenir sur celui-ci à tout moment. Lorsqu'elles ne sont pas indispensables au traitement des demandes de carte actuelles ni aux demandes à venir, au respect des obligations et des droits des tiers et au plein accomplissement de la mission de la Commission, vous pouvez demander leur effacement ou la limitation de leur traitement. La Commission veille à limiter leur conservation en fonction des finalités et des durées de prescription applicables à sa mission. Consultez la politique de traitement des données personnelles de la CCIJP et les modalités de mise en œuvre de vos droits sur www.ccijp.net